

Compte rendu du comité syndical du lundi 10 mars 2014 à Nègrepelisse

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), BERTELLI Jean-Claude, BONNET Cécile, COLINET René, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, IMBERT André, JOUANY Claude, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, REAVEN Pierre, SERRA Gabriel (représentant GIL DE GOMEZ Anne-Marie), SOULIÉ Jacques, VIROLLE Alain.

Etaient excusés :

MM. BIRMES Pierre, TEYSSIERES Christian.

Etaient également présents :

MM. DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line.

• **GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY**

⇒ **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

× Approbation du compte rendu du comité syndical du 10 février 2014

× Vote du compte administratif 2013

La délibération présentant le compte administratif 2013 se trouve en annexe du document d'appui page 13.

La présentation détaillée du CA 2013 (comparé avec le BP 2013) par nature et par fonction se trouve en pièce jointe du document d'appui. Ces documents ont été validés lors de la commission Finances du 29/01/2014 à La Salvetat-Belmontet.

× Approbation du compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le comptable public

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2013 dressé par le Comptable Public

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2013 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

✘ Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2013

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013, ce jour,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 256.05 €
- un excédent reporté de :	12 143.57 €
soit un excédent de fonctionnement de :	22 399.62 €
- un excédent d'investissement de :	28 953.32 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	28 953.32 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2013 : excédent :	22 399.62 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	22 399.62 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	28 953.32 €

✘ Examen et vote du budget primitif 2014

M.DARBOIS Philippe a présenté les grandes lignes du BP 2014 :

Conformément aux orientations budgétaires 2014 présentées lors du précédent Comité syndical, le BP 2014 proposé reste sur un budget « propre » du SM PMQ (hors FSE du PLIE reçu et reversé) aux environs de 1 M€, proche de celui constaté dans le CA 2013 (et nettement plus faible que celui du BP 2013 : - 200 000€).

En dépenses de fonctionnement on constate une stagnation des charges à caractère générale, notamment possible grâce à une baisse des charges de personnel de 4% par rapport au CA 2013 et de 12% par rapport au BP 2013.

En recettes, le nombre d'arrêtés de subventions reste stable (52 arrêtés), avec une part des fonds européens toujours importante (246 141 € hors FSE), représentant 26.2 % des recettes (hors FSE) du SM PMQ, proche des participations des EPCI (265 860€).

Globalement le BP 2014 se caractérise par une maîtrise voire une légère contraction des dépenses (notamment de la masse salariale) en phase avec la légère baisse des subventions qui semble s’amorcer.

M.CAMBON Jean a fait remarquer que ce Budget démontre que l’on fait ce que l’on avait évoqué les années antérieures sans être obligé de le faire, en baissant les dépenses de fonctionnement (personnel) pour compenser des baisses relatives de recettes de subventions.

Il a noté également que le Budget 2014 en recettes **prévoit de mobiliser autant de fonds européens que le montant des contributions des EPCI membres**, ce qui est particulièrement intéressant en ces périodes de raréfactions des fonds nationaux.

M.CAMBON Jean a également justifié de présenter ce Budget avant les élections, car sinon nous ne pourrions respecter les délais réglementaires (30/04/14) avec les temps d’installation des conseils municipaux, communautaires et syndical.

Suite à la consultation de la commission Finances qui a analysé le BP 2014, la délibération suivante a été adoptée à l’unanimité :

Objet : Examen et vote du Budget Primitif 2014

Lors de sa séance du 10 février 2014, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2013, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à adopter le Budget Primitif 2014 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy qui se décompose comme suit :

EQUILIBRE GENERAL

	Total Dépenses	Total Recettes
Section de fonctionnement	1 234 211.21 €	1 234 211.21 €
Section d'investissement	40 611.00 €	40 611.00 €
TOTAL	1 274 822.21 €	1 274 822.21 €

REPARTITION PAR CHAPITRES

Section de Fonctionnement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	361 582.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	577 683.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	- €
66	Charges financières	10 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	275 048.21 €
022	Dépenses imprévues	200.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 698.00 €
023	Virement à la section d'investissement	-€
TOTAL GENERAL		1 234 211.21 €
Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montant
013	Atténuation de charges	500.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 211 311.59 €
77	Produits exceptionnels	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 399.62 €
TOTAL GENERAL		1 234 211.21 €

Section d'Investissement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	40 611.00 €
TOTAL GENERAL		40 611.00 €
Section d'Investissement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montants
10	Dotations, fonds divers	1 960.00 €
001	Excédent d'investissement reporté	28 953.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 698.00 €
TOTAL GENERAL		40 611.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2014,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2014 du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

× Participation des EPCI aux ressources du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour l'exercice 2014

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2014 réalisé lors du comité syndical du 10 février 2014, il est proposé une **contribution maintenue à 5.5€/habitant**, en prenant en compte la nouvelle population totale légale effective depuis le 1^{er} janvier 2014.

La population totale au 1^{er} janvier 2014 par communauté de communes est la suivante :

- ⇒ CC TVA : 15 842 habitants
- ⇒ CC QC : 20 032 habitants
- ⇒ CC QRGa : 7 921 habitants
- ⇒ CC QV : 5 183 habitants

Soit une population totale officielle au 1^{er} janvier 2014 de 48 978 habitants (soit 672 hab de plus qu'en 2013)

La délibération suivante a été adoptée:

Objet : Participation à la gestion du Syndicat Mixte – exercice 2014

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du Syndicat Mixte, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader ainsi que pour les actions conduites dans le cadre du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI à 5.5 € par habitant.

Pour l'année 2014, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

	Population	Participation
Quercy Caussadais	20 032	110 176.00 €
Quercy Vert	5 183	28 506.50 €
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 921	43 565.50 €
Terrasses et Vallée de l'Aveyron	15 842	87 131.00 €
TOTAL	48 978	269 379.00 €

Le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale 2011, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les montants des participations des EPCI à la gestion du Syndicat Mixte
- **AUTORISE** son Président à appeler les recettes
- **DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2014

× Renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de renouvellement d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

Monsieur le Président est autorisé à renouveler auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

- ⇒ Durée : 1 an
- ⇒ Taux : EURIBOR 3 mois moyen mensuel + marge de 1.85%
- ⇒ Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- ⇒ Commission : commission d'engagement de 300€ payables à la signature du Contrat. Commission de non utilisation de 0,25% du montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard à la date précisée dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** cette décision
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

⇒ **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

× Renouvellement d'un poste « Assistante aux dispositifs territoriaux » (CDI) :

Par délibération n°8 du 12 avril 2010 un poste de chargé d'appui à la gestion de dispositifs territoriaux a été créé pour une durée de trois ans soit du 24 avril 2010 au 23 avril 2013, et renouvelé pour un an en avril 2013.

Les missions de ce poste sont essentiellement l'accompagnement à la gestion et à la mise en œuvre de dispositifs tels que le PLIE, Plan Climat, CEP et CDD.

Il est proposé de renouveler, à partir du 24/04/2014, par un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ce poste occupée par Mme AZNAR Céline, qui devrait être financé à 50% (CR MP et ADEME et FSE) en 2014 (dépenses budgétisée dans le BP 2014).

Cet agent qui est en poste depuis 2007 au SM PMQ, a en charge l'assistance administrative des dispositifs territoriaux animés par les chargés de mission du SM PMQ (PCET ; CEP ; PLIE ; NATURA 2000 ;...), le suivi administratif du Conseil de développement et plus globalement le secrétariat administratif du SM PMQ.

✕ Renouvellement d'un poste de chargée de mission « Communication » (CDD) :

Il est proposé de renouveler, à partir du 12/04/2014, par un Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un an ce poste de chargé de mission « Communication », occupée par Mme TREVISAN Corinne, qui devrait être financé au minimum à 60% (LEADER+CR MP) en 2014 (dépenses budgétisée dans le BP 2014).

Cette chargée de mission a en charge le développement des outils de communications du Pays Midi-Quercy tels que :

- une Newsletter mensuelle, intitulée « Le Mot de Liaison »
- un magazine hebdomadaire sur la radio locale CFM
- une page Facebook
- un Guide des Manifestations du Pays Midi-Quercy
- site internet : en 2014 accompagnement à la création d'un nouveau site tourisme/culture sur la destination MQ-Gorges de l'Aveyron et Pays d'Art et d'Histoire
- appuis en infographie pour des documents de communication thématiques créés par le SM PMQ sur ses dispositifs territoriaux (Circuits courts ; Natura 2000 ; Charte forestière ;...)

• **POLITIQUES TERRITORIALES**

⇒ **CONVENTION TERRITORIALE (2008-2013)**

✕ Demande de subvention pour l'animation 2014 du Conseil de développement du Pays MQ :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour l'animation du Conseil de Développement du Pays Midi-Quercy – Année 2014

Dans le cadre de la convention territoriale du PMQ, le CR MP soutient l'animation globale de Conseil de développement des Pays. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide de **35%** au CR MP sur des frais d'animation et de soutien administratif apportés au CDD du PMQ par le SM PMQ.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
<u>Fonctionnement :</u>	
- 0.5 ETP en assistance administrative (mise à disposition par le SM PMQ) : 15 000 €	- Conseil Régional (35%) : 8 050 €
- Frais liés au projet « Sentinelles des saisons » : 2 000€	
- Frais de mission des membres du CDD : 2 500€	
- Frais de fonctionnement (La Poste ; photocopies ; fournitures ;...) : 3 500€	- Autofinancement (SM PMQ): 14 950 €
Total DEPENSES : 23 000 €	Total DEPENSES : 23 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'année 2014
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

× Demande de subvention européenne FEADER 341B pour de l'ingénierie territoriale 2014

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention FEADER- pour de l'ingénierie thématique 2014 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy coordonne et anime la mise en œuvre d'une Convention territoriale du Pays Midi-Quercy (2008-2013).

Dans ce cadre le SM PMQ est amené à animer et coordonner des thématiques spécifiques afin d'établir des stratégies territoriales dans ces domaines.

Ainsi en 2014, le SM PMQ va mutualiser une ingénierie axée sur l'animation-coordination de son Plan Climat Territorial. L'ensemble de cette ingénierie territoriale thématique peut bénéficier notamment de financement européen via le fond FEADER (mesure 341 B).

Le plan de financement global prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	23 000	montant
I-Ingénierie de projets interne: chargés de mission (1 ETP)	42 000 €	UE (FEADER 341 B) : 50%	21 000 €
		ADEME (30%)	12 600 €
		Autofinancement (20%)	8 400 €
TOTAL DEPENSES	42 000 €	TOTAL RECETTES	42 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

⇒ **PROGRAMME EUROPEEN LEADER MQ (2007-2013)**

× Information sur le dernier Comité de programmation du 19/02/2014

➤ Avancement du programme au 31/12/2013 :

- . Tableau récapitulatif financier des projets déjà validés

Globalement nous avons programmé et engagé **1 450 409 €** soit plus de **80%** de notre maquette de fonds UE, représentant un coût d'opérations de **5 107 737 €** pour **91 opérations**

(dont désengagements de 2 projets et des reliquats sur les enveloppes pour les opérations payées/soldées).

Nous respectons donc les objectifs initiaux (pour fin 2013) du point de vue des engagements.

➤ Projets présentés lors du CP LEADER du 19/02/2014

- 4 projets ont été présentés en engagement (conventionnement à suivre) mobilisant 56 334€ de FEADER pour un coût global d'opérations de 312 850€
- 12 nouveaux projets ont été présents en avis d'opportunité mobilisant potentiellement 269 994€ de FEADER pour un coût total d'opérations de 970 512€.

En conclusion, suite à ce Comité de programmation, nous atteignons un taux de programmation en engagement de 83%, qui dépasse les 100% si on ajoute la totalité des projets présentés en avis d'opportunité (81 000€ de besoin complémentaire en FEADER).

Un point intermédiaire a également été fait sur l'évaluation externe du programme LEADER, réalisé par le cabinet RCT, qui fera l'objet d'une présentation à un large public en mai ou juin 2014.

M.CAMBON Jean a précisé que l'année 2014 est une année de transition (évoquée largement dans le DOB 2014), durant laquelle nous allons devoir faire des démarches de bilan/perspectives pour renouveler les contractualisations pour la période 2014-2020.

Dans ce cadre nous avons consulté les communes et EPCI pour nous faire remonter les projets et pistes de projets pour cette période. Ces consultations se poursuivront dans les mois à venir.

• AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.

⇒ **PLIE DU PAYS MIDI-QUERCY**

✕ Sélections des opérateurs du PLIE pour 2014

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE pour 2014

Monsieur le Président informe le comité syndical que suite à l'appel à projets du PLIE du Pays Midi-Quercy concernant les actions 2014 sur l'axe Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle et réaliser l'intermédiation avec l'entreprise et le suivi en emploi", un comité opérationnel du PLIE s'est tenu le lundi 24 février 2014 et a instruit les réponses des opérations proposées et s'est prononcé pour les avis suivants :

Structure	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	Montant FSE sollicité	Taux d'intervention FSE	Avis du Comité opérationnel
EREF Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE	58 238.40 €	30 000 €	51.50%	Favorable
EREF de la Communauté des communes du Quercy Caussadais	Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle	65 472 €	30 000	45.82%	Favorable
EREF Site de proximité	Accompagnement socio professionnel sur le Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	71 998 €	35 000 €	48.61%	Favorable
Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	Lever les freins à l'insertion professionnelle des participants du PLIE	4500 €	4500 €	100%	Favorable

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'un second appel à projets sera réalisé en 2014 pour les actions relevant de l'insertion par l'activité économique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** les opérateurs qui ont été sélectionnés
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Fonds Social Européen dans le cadre du PLIE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir

⇒ URBANISME/HABITAT

* Informations sur le Comité de pilotage de suivi de l'OPAH MQ du 28/02/2014

M.MASSIP Raymond a manifesté son plus grand intérêt pour ce dispositif qui fonctionne très bien (les permanences en Mairie sont pleines) et a souhaité qu'on le poursuive.

- *Les résultats globaux provisoires de l'OPAH MQ sur 30 mois sont :*
 - ⇒ **5 282 828€ de travaux engagés (127 PO et 34 PB)**
 - ⇒ **1 541 829 € de crédits ANAH mobilisés et 249 000€ d'ASE**
 - ⇒ **219 722 € de CR MP +CG 82**
 - ⇒ **253 591 € des EPCI**

Une délibération sera proposée aux 4 EPCI du PMQ pour qu'elles valident le principe de prolonger de un an (renouvelable un an) l'OPAH MQ.

⇒ ENVIRONNEMENT

* Information sur le Comité de pilotage des 2 sites NATURA 2000 du 11/02/2014 à Lavaurette

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches » s'est tenu le 11 février 2014 à Lavaurette.

Présentation des actions réalisées depuis avril 2013 et des actions à venir dans le courant de l'année.

* Information sur l'avancement de l'opération « Appel à projet Biodiversité-Forêt »

➤ Gestion forestière et biodiversité : espèces caractéristiques des milieux forestiers

Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le projet « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes en Midi-Quercy » est en cours de mise en œuvre.

A l'issue d'un important travail de compilation de données scientifiques, une liste caractéristique des espèces forestières (faune et flore) a été établie ainsi que des cartographies. Un guide de bonnes pratiques à l'attention des propriétaires forestiers et deux animations sont en préparation, en concertation avec divers partenaires techniques spécialisés en environnement (CRPF, CEN, Fédération des Chasseurs, CPIE Midi-Quercy...).

⇒ DIVERS

En conclusion de ce dernier Comité syndical de la mandature (2008-2014), M.CAMBON Jean a rappelé les missions fondamentales du SM PMQ qui traite de questions « opportunes » mais par forcément « essentielles » pour le territoire. Toutefois, dans notre monde actuel hyperconcurrentiel, mettre l'accent sur les aspects qualitatifs de notre ruralité peut être au final un avantage comparatif déterminant.

Il a cité l'exemple du tourisme qui est assez significatif.

Au départ, il ne considérait pas ce domaine comme prioritaire puis finalement il lui semble essentiel.

Ceci car le contexte mondial fait qu'il y a de plus en plus d'échanges, et de fréquentations touristiques potentielles qui nécessitent une organisation et une structuration adaptées si on veut pouvoir capter ces flux et donc générer de l'activité et de l'emploi.

D'ailleurs la relation avec le paysage et plus globalement avec la qualité globale de notre territoire est essentielle si l'on veut préserver cette attractivité touristique potentiellement en croissance.

Cette réflexion, démarche qualitative que nous menons à travers la valorisation du travail sur les « marges », constituent notre valeur ajoutée territoriale et nous permettra de nous différencier des autres territoires.